



Réserves Naturelles
DE FRANCHE-COMTE



Conservatoire des Espaces Naturels
de Franche-Comté

numéro 5 - juin 07



© E. Maillor

La revue des gestionnaires des milieux naturels remarquables de Franche-Comté

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel :
un outil pour garantir la qualité scientifique des actions sur le patrimoine
naturel en Franche-Comté

On n'insistera jamais assez sur le caractère exceptionnel du potentiel naturel franc-comtois. La montagne jurassienne et son piémont constituent une entité géologique originale unique, reconnue comme référence dans le monde entier. La rugosité topographique de son substrat rocheux et sa situation géographique lui confèrent des forts contrastes climatiques, mais chaque zone est toujours suffisamment arrosée pour permettre une dense couverture végétale. C'est dans ce cadre original par sa variété, que s'est installée la mosaïque des écosystèmes comtois, à la suite de la « quasi remise à zéro biologique » opérée par la dernière glaciation, il y a moins de 20 000 ans.

Comment s'étonner alors que la Franche-Comté soit, du point de vue de son patrimoine naturel, l'une des régions de France parmi les mieux reconnues, inventoriées et protégées ? Même si les Franches-Comtois n'ont pas toujours conscience de cette richesse, les visiteurs « naturalistes », de plus en plus nombreux car sensibles à ces attraits, sont là pour nous le rappeler.

Baucoup d'actions ont déjà été réalisées pour préserver ce patrimoine naturel. Les services de l'État comme les collectivités territoriales ont œuvré dans ce sens depuis de nombreuses années, en collaboration avec les associations locales, les chercheurs et les particuliers. Il manquait une caution scientifique fiable à toutes ces initiatives. C'est chose faite depuis la mise en place du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) le 18 octobre 2006. Il est composé de 22 scientifiques et naturalistes représentant la diversité importante des disciplines des Sciences de la Nature, et sa mission est d'apporter sa compétence à toutes les entreprises, en cours et à venir, concernant le patrimoine naturel franc-comtois.

Chacun d'entre eux sait que la tâche y sera lourde mais combien passionnante !

Avec le soutien financier de :



C
+
i
r
à

Michel Campy, Professeur émérite de Géologie
Président du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel

L'étang au Curé
en Bresse
comtoise
© M. Lacroix

Les étangs de Bresse comtoise



La Bresse est une des grandes régions d'étangs piscicoles françaises. Elle appartient à trois régions administratives dont la Franche-Comté. La Bresse comtoise d'une superficie d'environ 300 km² compte quelques 250 étangs. L'imperméabilité (permettant de creuser les étangs) et l'acidité du substrat confèrent à ce secteur une nette originalité dans un contexte franc-comtois majoritairement karstique.

Histoire

A partir du XII^e siècle en Bresse, les seigneurs et moines font creuser des étangs pour la production de poissons et l'alimentation des moulins. La pêche de l'étang a alors lieu au printemps, au moment du Carême, période de restriction alimentaire pendant laquelle le poisson est le seul apport possible de protéines. Le nombre d'étangs s'accroît puis diminue brutalement à la Révolution française pour des raisons idéologiques (rejet du symbole féodal), sanitaires et économiques (développement de la culture céréalière). Au XX^e siècle, la tendance s'inverse : on en réaménage et crée de nouveaux.

Pratiques

L'exploitation piscicole traditionnelle des étangs consiste en une alternance de mise en eau (évolage) et d'assèchement (assec). La périodicité de l'assec est assez variable (de trois à dix ans), comme sa durée (de quelques mois pendant l'été à une année). Cette opération permet de « consommer » la vase accumulée et ainsi de stopper la dynamique naturelle de comblement de l'étang. Elle permet aussi les divers travaux d'entretien. Autrefois, le fond de l'étang était mis en culture.

Intérêt biologique

La pression d'entretien et de perturbation exercée par l'homme (à travers les événements réguliers de vidange, d'assèchement et de curage) donne à l'écosystème « étang » une grande particularité. Il se voit ainsi colonisé par une flore singulière, adaptée aux variations de niveaux d'eau. Les rares marsilée à quatre feuilles (*Marsilea quadrifolia*) (voir Azuré n°2) et ludwigie des marais (*Ludwigia palustris*) comptent parmi les plus remarquables. D'autres espèces encore poussent sur les fonds d'étangs en assec comme la discrète lindernie couchée (*Lindernia procumbens*).

Les étangs de Bresse comtoise constituent un site exceptionnel de nidification et d'étape migratoire pour l'avifaune. Le blongios nain (*Ixobrychus minutus*), habitant des roselières de bord d'étang, en est une des espèces les plus emblématiques. Avec sa quinzaine de couples, la population bressane représente en effet plus de 80 % de l'effectif nicheur régional. D'autres

oiseaux paludicoles d'intérêt patrimonial nichent en Bresse comme le rare héron pourpré (*Ardea purpurea*) (voir encadré), la rousserolle turdoïde (*Acrocephalus arundinaceus*) ou encore le râle d'eau (*Rallus aquaticus*).

La Bresse constitue aussi un bastion régional important pour la rainette verte (*Hyla arborea*), petite grenouille arboricole fréquentant plutôt les étangs forestiers bien ensoleillés, dans lesquels se développent des herbiers aquatiques et, sur les berges, une végétation herbacée et arbustive. Le triton crêté (*Triturus cristatus*) et la grenouille agile (*Rana dalmatina*) y sont aussi bien représentés.

Menaces

A l'heure actuelle, la pisciculture rencontre de véritables problèmes économiques. Pour s'adapter au marché, les pratiques changent progressivement au profit d'une exploitation plus rentable (productions de carnassiers et de « blancs ») ; un certain nombre d'étangs sont rachetés à des prix élevés pour la chasse ou la pêche de loisirs. Ces nouvelles pratiques peuvent mettre en danger le patrimoine associé à ce milieu. L'abandon des assecs prolongés ou estivaux risque de faire disparaître les communautés végétales adaptées. Les amendements modifient la qualité de l'eau et menacent les espèces sensibles. Enfin, l'artificialisation ou l'entretien excessif des abords de l'étang (berges, zones de roselière) est préjudiciable aux espèces liées à ces milieux.

Le héron pourpré

un enjeu majeur pour la Bresse des étangs

Perspectives

Les étangs bressans restent pour l'instant relativement préservés d'une intensification massive ou au contraire d'un abandon et la biodiversité associée se maintient encore bien. Pourtant, les menaces qui pèsent sur la pisciculture sont à prendre au sérieux. L'exploitation piscicole extensive, respectueuse des habitats et espèces, est à encourager sur l'ensemble de la région d'étangs. Des débouchés locaux sont à développer afin de valoriser au mieux les produits piscicoles. L'avenir de tout un patrimoine régional, tant culturel et social que biologique, en dépend.

Claire Moreau

Espace naturel comtois

clairemoreau.cren-fc@wanadoo.fr

Martin Lacroix

Espace naturel comtois

martinlacroix.cren-fc@wanadoo.fr

Bibliographie

- Broyer J., Varagnat P., Constant G. et P. Caron. 1998. Habitat du Héron pourpré *Ardea purpurea* sur les étangs de pisciculture en France. *Alauda*, 66 : 221-228.

- Moreau C. et Bettinelli L. 2005. *Etang au Curé et milieux annexes* (Bersaillin, 39). Plan de gestion 2005-2009. ENC, APPR., 46p.

- Saulnier J.-L. 1993. Voyages en Bresse du Jura. Paysage de Franche-Comté. Union régionale des CPIE de Franche-Comté. 72 p.

Le héron pourpré (*Ardea purpurea*), hôte des marais à roselières (*Phragmites australis*), forme un des enjeux ornithologiques majeurs de la Bresse du Jura. La population bressane est d'autant plus fragile qu'elle est isolée : l'espèce trouve ici l'un de ses derniers retranchements francs-comtois avec la Basse vallée du Doubs.

De retour dans les premiers jours d'avril, les oiseaux nicheurs, accompagnés d'immatures, se réapproprient leurs étangs. La ponte est déposée le plus souvent en mai. Les jeunes s'envolent en juillet et sont encore observables pendant plusieurs jours. Ils animent les étangs de leurs cris particulièrement bruyants à l'approche des adultes venus les nourrir.

Dans le contexte bressan marqué par l'absence d'une grande surface de roseaux, les oiseaux se cantonnent dans les cordons de phragmites des berges ou dans la queue de l'étang. Le choix d'installation d'un couple semble dépendre de plusieurs paramètres : croissance de la végétation, niveau d'eau dans la phragmitaie, tranquillité, etc. Ainsi, une roselière peut être occupée une année et désertée l'année suivante.

Depuis les années soixante-dix, et comme partout en France, les effectifs nicheurs bressans n'ont cessé de diminuer. D'une centaine de couples à l'époque, ils ne sont plus qu'une petite vingtaine aujourd'hui, soit une perte sèche de près de 90 % en 40 ans.

Les étangs bressans présentent des atouts indéniables qui en font des sites privilégiés pour la conservation de cette espèce. Voués à une pisciculture extensive, ils sont peu



Héron pourpré
(*Ardea purpurea*)
© B. Cailliet

enclins aux dérangements, bénéficient d'une gestion hydraulique rationnelle et remplissent les critères d'accueil de l'espèce (hélophytes élevés, ressources alimentaires abondantes, etc.).

Espérons que ces conditions se maintiennent encore à l'avenir grâce à la désignation récente des principaux sites dans le réseau Natura 2000.

Christophe Morin

LPO Franche-Comté

christophe.morin@lpo.fr

Bibliographie

- Morin C. et Legay P. 2005. *Inventaire des espèces et espaces sensibles préalable à la mise en place d'un programme d'actions. Bresse des étangs (39) et Territoire de Belfort (90)*. GNFC, Union européenne, DIREN Franche-Comté, ENC, Fédération régionale des chasseurs, Fédération départementale des chasseurs du Jura. 82p.

Réserve naturelle des Ballons Comtois : des forêts pour le grand coq

Grand tétras
(*Tetrao urogallus*)
© S. Sachot



Une espèce menacée

Le grand tétras (*Tetrao urogallus*) figure sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France en tant qu'espèce en déclin. Dans le massif vosgien, ses effectifs sont passés de 250 coqs en 1975 à 50 en 2005. Actuellement, quatre grandes entités forestières abritent encore une population jugée fonctionnelle. Les Ballons Comtois constituent l'une d'entre elles. Dès 1908, l'administration des eaux et forêts préconise une réserve de chasse de 500 ha en faveur du grand coq. En 1984, l'Office national des forêts crée la Réserve biologique domaniale de Saint-Antoine sur 652 ha, portée à 1 484 ha en 1992. Enfin, le 4 juillet 2002, la Réserve naturelle des Ballons Comtois (RNBC) voit le jour avec une superficie de 2 259 ha.

Un objectif du plan de gestion

Le premier objectif défini par le plan de gestion de la RNBC est le maintien de la population de grand tétras des Ballons Comtois en tant qu'unité fonctionnelle au sein de la métapopulation vosgienne. Elle a vocation à y jouer

le rôle de population « source ». Pour y parvenir, il a été décidé d'agir sur trois leviers : la quiétude des zones sensibles, l'amélioration des habitats et le suivi.

Le zonage des enjeux biologiques pour l'espèce réalisé par le Groupe tétras Vosges sur la réserve naturelle a été validé par les deux gestionnaires (ONF et PNR des Ballons des Vosges). L'enjeu « tétras » étant présent sur l'ensemble de la réserve, les préconisations de gestion doivent l'intégrer systématiquement. A partir de ce constat, il a été convenu que l'urgence est d'assurer une quiétude maximale sur une majorité de secteurs favorables à l'espèce. Néanmoins, une part non négligeable de la réserve présente des habitats défavorables et des travaux d'amélioration s'avèrent nécessaires.

Ainsi, il a été proposé deux types d'unités de gestion sur la réserve : d'une part des secteurs de quiétude totale où aucune intervention n'est justifiée et, d'autre part des secteurs où les habitats forestiers doivent être améliorés pour en

permettre la reconquête par l'espèce.

Les actions

Afin d'assurer la quiétude des zones vitales pour les oiseaux, un moratoire sur les coupes et travaux forestiers préconisant aucune intervention sylvicole durant cinq ans a été mis en place sur près de 800 ha de la forêt domaniale de Saint-Antoine et 15 ha en forêt communale de Giromagny, conformément aux orientations du guide scientifique et technique préparatoire à l'élaboration du document d'objectifs de la Zone de Protection Spéciale du massif vosgien. En dehors des zones de non-intervention prévues par le moratoire, les périodes d'interventions sylvicoles se limitent à la période du 15 décembre au 14 juillet en forêt domaniale et sur les secteurs de replat situés à une altitude supérieure à 950 mètres dans les forêts communales et privées. Une exploitation des bois en régie est systématiquement favorisée afin de limiter la durée de la période d'intervention et de mieux maîtriser les chantiers.

Parallèlement, un schéma d'organisation des fréquentations a été élaboré par les gestionnaires de la RNBC avec l'ensemble des acteurs locaux et approuvé par arrêté préfectoral le 17/05/05 (voir Azuré n°1). Celui-ci impose de rester sur les sentiers balisés et autorisés du 15 décembre au 14 juillet.

L'amélioration de la qualité des habitats passe par une sylviculture adaptée aux exigences écologiques de l'espèce. Celle-ci est basée sur une proportion mini-

male de Gros Bois (35%) et de Très Gros Bois (15%), éléments structurants du biotope du grand tétras dans les Vosges. L'irrégularisation des peuplements est un autre élément important pour l'obtention d'une futaie continue ; le traitement en futaie jardinée par bouquets ou trouées, pratiqué sur le massif de Saint-Antoine, va dans ce sens. Enfin, le rééquilibrage de la composition en essences au profit du sapin (*Abies alba*) et les éclaircies en faveur de la myrtille (*Vaccinium myrtillus*) sont des actions essentielles.

Le suivi des effectifs de grand tétras sur la RNBC a été confié au Groupe tétras Vosges, structure experte multipartenariale assurant le suivi de l'espèce et de ses habitats sur l'ensemble du massif vosgien. Les protocoles de suivi ont été adaptés au contexte local et les résultats obtenus annuellement serviront à orienter les actes de gestion sylvicole en vue d'une meilleure conservation des habitats fréquentés par l'oiseau. Avant chaque intervention, un diagnostic (station, peuplement, habitat, présence de l'espèce...) est effectué par les gestionnaires assistés d'experts en forêt domaniale. Ensuite, une élaboration conjointe des prescriptions (travaux, martelages...) est réalisée. Parallèlement, un suivi de l'évolution de la qualité de ces habitats permettra d'évaluer la pertinence des actions sylvicoles effectuées.

Arnaud Hurstel
Réserve naturelle
des Ballons Comtois
a.hurstel@parc-ballons-vosges.fr

Bibliographie

- Hurstel, A. & Preiss, F. (2005). The continuous decline of the Capercaillie (*Tetrao urogallus major*) in the Vosges (France). Poster. Xth International Grouse Symposium, Luchon, France, September 26-30, 2005.
- Ménoni, E., Tautou, L., Magnani, Y., Poirot, J., & Larrieu, L. (1999). Distribution of capercaillie in relation to age of forest stands. Poster. VIIIth International Grouse Symposium, Rovaniemi, Finland, September 13-17, 1999.
- Rocamora, G. & Yeatman-Berthelot, D., 1999. Oiseaux menacés et à surveiller en France. Société d'Etudes Ornithologiques de France, Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 598 p.



Arnaud Hurstel



Marc Montadert

Bienvenue...

Faisant suite au départ de Laure Malterre, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges a recruté un nouveau chargé d'études responsable de la réserve naturelle des Ballons Comtois. Diplômé en écologie animale, **Arnaud Hurstel** est impliqué de longue date dans la conservation de l'avifaune et des écosystèmes forestiers des Hautes-Vosges, et plus particulièrement du grand tétras. Il est actuellement responsable de la commission technique du Groupe tétras Vosges et correspondant du *Grouse specialist Group* de l'UICN pour le massif vosgien.

Depuis le 1^{er} mars 2007, **Marc Montadert** vient d'intégrer un nouveau poste de chargé de mission Tétràs à mi-temps. Ce poste est hébergé par le Centre national d'études et recherches appliquées sur la faune de montagne de l'ONCFS et basé dans le Doubs. En 2007, ce poste est financé par la Dren Franche-Comté et l'ONCFS. Pour les années suivantes (2008-2011), il est prévu une participation financière complémentaire de la Dren Rhône-Alpes. L'objectif principal de cette mission est de constituer une base de données actualisée sur le statut spatial et l'abondance du grand tétras et de la gélinotte sur l'ensemble du Jura français (Doubs, Jura, Ain). Pour ce faire, le chargé de mission travaille en partenariat étroit avec le Groupe tétras Jura, les fédérations départementales de chasseurs, la Réserve naturelle de la haute chaîne du Jura, l'ONF et les services départementaux de l'ONCFS. Il participe aussi à des missions d'expertises et de conseils à la demande du Groupe tétras Jura et de la Dren.

Le faucon pèlerin

(*Falco peregrinus*)

Faucon pèlerin (*Falco peregrinus*)
© D. Pepin

« Le 21 mai 2005, 10h30 : un rapace, aux ailes pointues et à la silhouette trapue se dirige d'un vol décidé en direction de la falaise, une proie emplumée dans les serres. A l'instant même, trois poussins jusque-là invisibles, sortent discrètement de l'épaisse touffe d'alliaire officinale (*Alliaria petiolata*) et se mettent immédiatement à quémander. L'adulte dépose une grive sur la vire puis repart aussitôt. Quelques minutes plus tard, les jeunes pèlerins, qui s'alimentent déjà seuls, repus, reprendront leur sieste matinale. Le 10 juin, trois jeunes faucons pèlerins (*Falco peregrinus*) virevolteront dans les airs au dessus du ravin de Valbois ».

Dès février, les couples de faucons pèlerins parquent près de leur site de nidification lors d'acrobaties spectaculaires et d'échanges de proies. Il est alors possible de différencier la femelle du mâle grâce à un dimorphisme très important. En effet, si le mâle ne pèse que 600 grammes en moyenne, la femelle atteint 1 000 grammes et plus. A la mi-mars et ce durant un mois, la femelle, vigilante, couve patiemment de 2 à 4 jeunes suivant les années sur une vire rocheuse ou dans une cavité de la falaise. Le mâle, incessant ravitailleur ne participe guère à l'incubation mais passe son temps à la chasse. Essentiellement ornithophage, ce faucon capture en vol pinsons, merles, grives, geais et autres pigeons.

Après un long apprentissage de la chasse, les jeunes quitteront le territoire parental au début de l'automne, pour y revenir en février ou rechercher un autre



territoire inoccupé, parfois à des centaines de kilomètres de leur lieu de naissance.

Rappelons que les diverses persécutions humaines, telles que le pillage du nid (désairage) et le tir, ainsi que l'utilisation de pesticides (insecticides comme le DDT) dans le domaine agricole ont entraîné un fort déclin de l'espèce en France dans les années 1950-1960 : il ne restait alors que 200 couples. Toujours considéré comme rare à l'échelon national (800 à 1 000 couples), il subit encore de nombreux dérangements liés aux activités humaines tels que la dégradation du milieu, le désairage, les risques d'électrocution et certaines pratiques sportives (escalade, parapente). Les causes naturelles existent aussi : les printemps pluvieux sont à l'origine de reproductions très aléatoires.

La Réserve naturelle du ravin de Valbois abrite le faucon pèlerin depuis au moins 1969, suivi effectué à l'époque par René-Jean Monneret, spécialiste européen de l'espèce. En 1976, on note la première nidification réussie. Si la productivité de l'espèce est restée très faible de 1978 à 1997 (10 jeunes à l'envol seulement), pas moins de 15 jeunes pèlerins se sont envolés au cours des 9 dernières années.

La surveillance effectuée dans la Réserve naturelle ne permet pas à elle seule d'assurer le maintien de ce rapace emblématique, la quiétude du site lui étant en revanche primordiale. Il bénéficie en effet de peu de dérangement et d'une disponibilité en nourriture suffisante. Cependant, la compétition avec d'autres oiseaux rupestres existe. Si la cohabitation avec le grand corbeau (*Corvus corax*) se passe plutôt bien, il en est tout autrement avec le maître des falaises : le grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*). En ce début d'année 2007, le plus grand des rapaces nocturnes s'est fait entendre dans la Réserve naturelle. Le couple de faucons ne se reproduira peut-être pas sur le site... mais ne serait-ce pas là le retour à une nature plus sauvage ?

Frédéric Ravenot
Réserve naturelle
du ravin de Valbois
ravin.valbois@espaces-naturels.fr

Bibliographie

- Monneret R. J. 2000. Le Faucon pèlerin. Delachaux et Niestlé, 208 p.
- Rocamora G. et Yeatman-Berthelot D. 1999. Oiseaux menacés et à surveiller en France. SEO, LPO, 598 p.

La protection du faucon pèlerin : où en est-on en Franche-Comté ?



Falaise de la Baume
à Mouthier
Haute-pierre (25)
© F. Ravenot

Qui se souvient du temps où la protection du faucon pèlerin (*Falco peregrinus*) était assurée, à leur corps défendant, par des naturalistes convaincus, campant au pied des sites de reproduction, afin de parer à tout dérangement et d'empêcher le pillage des couvées, pour la fauconnerie en particulier ?

Depuis, l'espèce a été protégée par la loi du 10 juillet 1976, fondatrice de la protection de la

nature. Ce même texte ouvrait implicitement la possibilité de protéger le milieu de vie des espèces.

Deux arrêtés préfectoraux de protection de biotope (APB) ont ainsi été pris successivement en 1982 pour le Jura puis en 1985 pour le Doubs, concernant l'ensemble des sites de nidification de chaque département. Deux sites ponctuels ont été protégés par la suite : le cirque de Nans

(25) en 1992 et le Ballon d'Alsace en 2004. Cette protection agit à deux niveaux, en préservant la quiétude des oiseaux du 15 février au 15 juin, par interdiction de l'escalade, du vol libre, des travaux forestiers... et en bloquant certains projets d'équipement et d'aménagement. La surface prise en compte porte généralement sur 50 mètres de terrain en rebord de corniche, et 200 m au pied de la paroi.

Les APB en faveur du faucon pèlerin

Département	Nombre de sites	Surface (ha)
Doubs	65	1552
Jura	39	2033
Territoire de Belfort	1	32
Franche-Comté	105	3617

Vingt-cinq ans après, les résultats sont encourageants : augmentation des effectifs, occupation de la plupart des sites protégés, observation de nouveaux sites de nidification. La population régionale était estimée à 120 couples nicheurs en 2003, contre 30 en 1968. La conservation de l'espèce est néanmoins toujours considérée comme prioritaire (catégorie I des Orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats - ORGFH).

On peut s'interroger sur la part réciproque des dispositions juridiques, des efforts de surveillance, de l'interdiction d'utilisation de certains pesticides, de facteurs inconnus... sur l'évolution positive des populations. Alors que dans le même temps les sports de nature se sont multipliés et que la

prédation du faucon par le grand-duc d'Europe (*Bubo bubo*) est elle aussi croissante.

Aujourd'hui certains APB sont modifiés, pour intégrer la conservation d'autres espèces : oiseaux rupestres, mammifères (chiroptères), espèces végétales de vires et de corniches calcaires. C'est le cas du site de la Haute-Seille (39) et un projet similaire est en cours à Deluz (25).

Ces approches intégratrices ne dispensent pas d'une refonte des dispositifs réglementaires départementaux, afin de mieux prendre en compte l'état actuel des populations, en identifiant par exemple les nouveaux sites de reproduction à protéger. Cette occasion doit être saisie pour faire partager les enjeux de protection avec les clubs d'escalade

ou de vol libre : le partage de l'espace doit être étudié, même si fréquentation humaine et conservation du faucon ne sont pas toujours antinomiques. La levée éventuelle de la contrainte APB sur des sites sans enjeux (absence de présence constatée depuis plusieurs années) doit pouvoir être discutée. Enfin, cette reprise des arrêtés pourra être l'occasion de modifier certaines dispositions juridiques, fragiles au regard de la jurisprudence : l'interdiction de survol (parapente) est par exemple illégale, car elle s'applique à l'espèce et non à son biotope !

Yves Le Jean

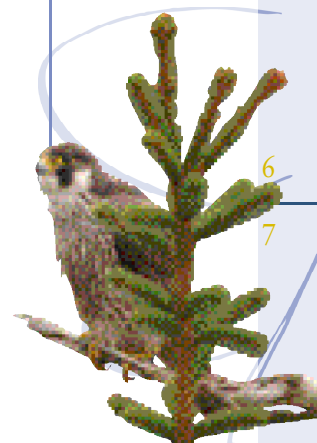
Direction régionale
de l'environnement
de Franche-Comté

yves.lejean@franche-comte.ecologie.gouv.fr

Bibliographie

- DIREN, ONCFS.
2006. Orientations
régionales de gestion et
de conservation de la
faune sauvage et de ses
habitats.

Faucon pèlerin
(*Falco peregrinus*)
© D. Pepin





Les fruits du
baguenaudier
(*Colutea*
arborescens)
© P. Collin

Azuré porte-
queue (*Lampides*
boeticus) vu le
8 septembre 2006
sur des fleurs
de baguenaudier
© D. Lecornu

Le baguenaudier est un arbuste de 2 à 3 m de hauteur formant une cépée de tiges ramifiées n'excédant guère 4 cm de diamètre. Ses petites grappes de jolies fleurs jaunes (en mai-juin) à la forme typique des fabacées (ex-légumineuses) le distinguent mal de celles de sa parente, la coronille faux baguenaudier (*Coronilla emerus*) de 1 m environ. Autres caractères parfois ambigus, chaque feuille possède 7 à 13 folioles (de couleur gris-vert, la terminale pétiolée) contre 5 à 9 pour la coronille (de couleur verte, la terminale non pétiolée). En revanche, le fruit les sépare nettement : la coronille montre des gousses très étroites et étranglées entre les graines, alors que le baguenaudier attire l'œil par ses baguenaudes (du provençal *baga* signifiant baie), d'au moins 5 cm, gonflées en vessies rosées, membraneuses et translucides, d'où son autre nom « d'arbre à vessies ».

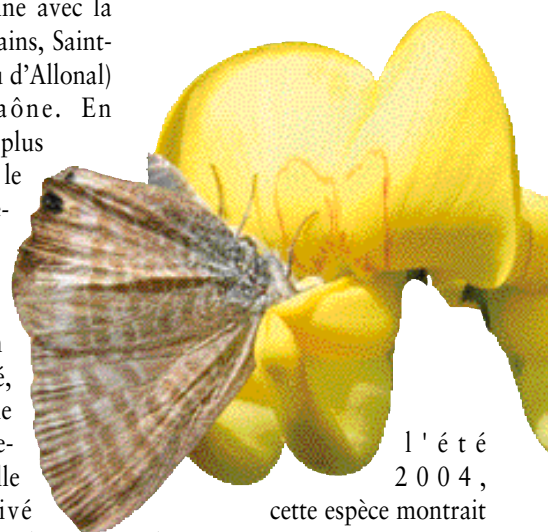
De répartition sudeuropéenne, le baguenaudier est associé aux lisières de chênaies pubescentes, fourrés et bois clairs bien ensoleillés, pentes rocailleuses sèches. Il est assez courant dans le Midi de la France sur calcaire dans les garrigues. Il remonte au nord par l'ouest et par les coteaux du Massif central et de l'est (jusqu'en Lorraine avec 6 stations). Il est disséminé dans la vallée du Rhône et dans l'Ain. Il

Le baguenaudier (*Colutea arborescens*), un arbuste singulier

est rare en Franche-Comté avec 10 stations collinéennes dont 3 dans le Doubs (Besançon à Chaudanne et Planoise, Cuse-et-Adrisans), 4 dans le Jura (Dole, Macornay à la RNR du plateau de Mancy où il voisine avec la coronille, Salins-les-Bains, Saint-Amour vers le hameau d'Allonal) et 3 en Haute-Saône. En Bourgogne, où il est plus répandu, il est associé le plus souvent à la chênaie pubescente. En Franche-Comté, il est difficile de séparer son indigénat de son caractère subspontané, car il a été ici comme ailleurs en France (rarement à l'heure actuelle semble-t-il) cultivé comme plante ornementale.

En Haute-Saône, il est connu actuellement à Montarlot-lès-Champlitte en lisière de chênaie-chamaie avec buis, Percy-le-Grand sur pente boisée ensoleillée, enfin sur la Réserve du Sabot à Frotey. Une vingtaine de pieds animent les fourrés de buis et autres arbustes du Berberidion (à côté de chênes hybrides à tendance pubescente) en deux points de la corniche. Rapprochant divers indices : d'une part la plantation des pins noirs date de 1874, d'autre part il n'est pas cité par Renauld (1883) mais une mention manuscrite (antérieure à 1919) du même auteur indique « *Colutea arborescens*, Sabot de Frotey, subspontané ? ». Nous ferons l'hypothèse que l'espèce quasiment absente se serait développée sur la corniche, où le bétail n'allait sans doute plus. Il a aussi profité d'une réouverture dans les pins en 1992 (passant de

15 pieds en 1991 à plus de 20). La sécheresse de 2003-2004 l'a plus affecté que le cytise faux-ébénier (*Laburnum anagyroides*). Certaines tiges ont été en tout ou partie desséchées, mais dès



l'été
2004,
cette espèce montrait
des rejets vigoureux.

Concluons avec l'observation d'un couple d'un petit papillon méridional, l'azuré porte-queue (*Lampides boeticus*) migrateur estival, vu le 8 septembre 2006 (D. Lecornu) sur des fleurs de baguenaudier, car phénomène jamais observé ici par les naturalistes (depuis 30 ans au moins), les baguenaudiers ont tous fleuri à l'automne !

Hugues Pinston
Réserve naturelle du Sabot de Frotey
hugues.pinston@lpo.fr

Bibliographie

- Godet J.D. 1988. Arbres et arbustes aux quatre saisons. Neuchâtel, Paris, Delachaux et Niestlé, 215 p.
- Jacamon, M., Brunaud, A. et Bugnon F. 1983. Arbres et forêts de Bourgogne. Ingersheim, SAEP, 142 p.
- Prost, J.-F. 2000. Catalogue des plantes vasculaires de la chaîne jurassienne. Société Linnéenne de Lyon, 428 p.
- Renauld F. 1883. Catalogue raisonné des plantes de la Haute-Saône et parties limitrophes du Doubs. Besançon, 437 p.

Réserve naturelle du lac de Remoray :

bénévoles et botanique

Durant l'année 2006, l'équipe de la Réserve naturelle du lac de Remoray s'est agrandie avec l'arrivée de Céline Mazuez. Nouvellement diplômée, elle est plus particulièrement chargée des suivis botaniques et de la mise en place de la base de données (système de SERENA, gestion et écanges de données).

Aux côtés de Céline, une dizaine de membres actifs de l'association se mobilisent afin de mener des actions de comptages, de recherche ou d'identification de végétaux. Six sorties sur le terrain ont été programmées et réalisées dans la joie et la bonne humeur en 2006.



✿ 4 mai 2006, comptage annuel des pieds de fritillaire pintade (*Fritillaria meleagris*), plante protégée en Franche-Comté. 1 066 pieds sont comptés. Face à ce résultat en baisse par rapport à 2005 (1 520 pieds), 2004 (1 200 pieds) et 2003 (1 155 pieds), la fauche prévue en 2006 sur cette parcelle de la Réserve naturelle n'a pas été réalisée.

✿ 24 juin 2006, sortie dans la tourbière du Crossat. Cette sortie consistait à rechercher de nouvelles stations de rossolis à feuilles rondes (*Drosera rotundifolia*) et d'andromède à feuilles de polium (*Andromeda polifolia*), deux plantes bénéficiant d'un statut de protection nationale. A l'issue de cette sortie, aucune nouvelle station de rossolis n'a été découverte. Quant à l'andromède, quelques nouveaux pieds disséminés dans la tourbière ont pu être trouvés.

✿ 11 juillet 2006, 1 509 pieds d'oeillet superbe (*Dianthus superbis*) ont été comptabilisés sur une parcelle du site Natura 2000 en juxtaposition avec la Réserve naturelle. Ce recensement annuel devrait permettre de valider la gestion de cette parcelle : une année de repos, alternance de fauche tardive ou de pâturage extensif l'autre année.

✿ 20 juillet 2006, sortie « sportive » dans la forêt de la Grand'Côte pour rechercher les rares pieds d'epipactis à petites feuilles (*Epipactis mycophylla*) mentionnés par un botaniste, il y a maintenant quelques années. Malgré une prospection très détaillée du site très pentu, aucun pied n'a pu être retrouvé.

Parallèlement à ces suivis sur le territoire de la Réserve naturelle, le groupe qui souhaite se former et découvrir d'autres plantes remarquables s'est rendu dans le Drugeon. Julien Guyonneau, botaniste au Conservatoire Botanique de Franche-Comté, nous a fait découvrir plusieurs espèces protégées sur l'ensemble du territoire français : laîche des boursiers (*Carex limosa*), laîche des tourbières (*Carex heleonastes*), linaigrette grêle (*Eriophorum gracile*), liparis de Loesel (*Liparis loeseli*)... Chacun fût très heureux et surpris de découvrir une telle diversité de plantes prestigieuses sur quelques hectares.

Puis c'est chez nos voisins suisses, dans la combe des Amburnex, que le groupe a terminé sa saison botanique. L'objectif majeur était d'observer une des très rares stations de

saxifrage œil de bouc (*Saxifraga hirculus*), une des dix plantes en Franche-Comté inscrite à l'annexe 2 de la directive « habitat ».

Le dynamisme de ce groupe de bénévoles reflète bien l'implication des membres de notre association qui, dès qu'ils le peuvent, se mobilisent pour réaliser des actions sur la Réserve, un milieu si riche. Nous sommes conscients du privilège que représentent ces possibilités d'incartades sur cette zone « interdite de pénétration », et, sous le contrôle du conservateur Bruno Tissot et de Céline, ces travaux sont aussi de vrais moments de bonheur naturaliste.

Véronique Socié

Réserve naturelle
du lac de Remoray

veroniquesocie@wanadoo.fr

Céline Mazuez

Réserve naturelle
du lac de Remoray

celine.mazuez@espaces-naturels.fr



Comptage des pieds
de fritillaire pintade
(*Fritillaria meleagris*)
© B. Tissot

Un nouveau conseil scientifique

pour le patrimoine naturel franc-comtois



Une partie des membres du CSRPN réunie en séance plénière le 5 décembre 2006, aux côtés des représentants de l'Etat et de la Région.
© D. Cesbron Région Franche-Comté

Le 18 octobre 2006 en Préfecture de Région s'est tenue la séance d'installation du nouveau Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) de Franche-Comté.

Présidée par Michel Campy, Professeur d'université, cette instance est constituée de 22 spécialistes désignés *intuitu personae* pour apporter leur compétence scientifique ou d'expert sur les enjeux écologiques de la Franche-Comté. Le mandat de ses membres est de cinq ans, renouvelable. (voir liste ci-contre).

Le CSRPN assure une bonne représentation des différentes disciplines naturalistes en fonction des écosystèmes terrestres et aquatiques présents en Franche-Comté : la flore (champignons, lichens, mousses, fougères et plantes supérieures) et la phytosociologie, la faune (insectes terrestres et aquatiques, poissons, amphibiens, reptiles, oiseaux et mammifères), la gestion et le fonctionnement des écosystèmes terrestres et aquatiques, l'écotoxicologie, les sciences du sol et du sous-sol, l'agronomie, les

sciences sociales et le droit de l'environnement.

C'est la loi 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité qui assoit l'existence de ce conseil, alors que le décret 2004-292 du 26 mars 2004 précise sa composition et ses attributions.

Le CSRPN peut être saisi, pour avis, soit par le Préfet de Région, soit par le Président du Conseil régional, sur toute question relative à l'inventaire et à la conservation du patrimoine naturel de la région et portant notamment sur :

- l'ensemble des espaces naturels protégés (classement des réserves naturelles régionales, plan de gestion...) ;
- la valeur scientifique des inventaires du patrimoine naturel ;
- les propositions de listes régionales d'espèces protégées ;
- la délivrance d'autorisations portant sur des espèces protégées ;
- les orientations régionales de gestion et de conservation de la faune sauvage et de ses habitats ;
- toute question relative au réseau Natura 2000 défini à l'article L 414.1 du code de l'environnement.

En outre, conformément à l'article 3 de l'arrêté préfectoral du 18 octobre 2006 portant création du CSRPN, il peut être saisi par le Président du Conseil lui-même à la demande d'au moins la moitié de ses membres.

Définis à l'article 11 de son règle-

ment intérieur, trois groupes de travail thématiques sont constitués au sein du CSRPN pour préparer les travaux et les avis du Conseil :

- groupe « inventaire du patrimoine naturel », garant de la valeur scientifique des inventaires du patrimoine naturel lors de leur élaboration et de leur mise à jour ;
- groupe « espaces et espèces protégés », chargé des consultations obligatoires du CSRPN en matière de réserves naturelles (classement en RNR, plan de gestion et travaux des RNR et RNN), des propositions de listes régionales d'espèces protégées prévues à l'article L 411-2 du Code de l'environnement, de la délivrance d'autorisations portant sur des espèces protégées en application des articles L 411-1 et 411-2 du code de l'environnement ;
- groupe « Natura 2000 », susceptible de fournir un avis sur toute question liée à la mise en œuvre du réseau européen à l'échelle de la région.

Les avis émis puis approuvés par le CSRPN comprennent des recommandations éventuelles. Ils sont numérotés et peuvent être diffusés.

Texte de référence : Arrêté préfectoral 06/341 du 18 octobre 2006 portant création du CSRPN.

Pour plus de précisions, site internet de la DIREN :

<http://www.franche-comte.ecologie.gouv.fr/>

CSRPN et réserves naturelles :

premiers travaux

Liste des membres du CSRPN

Claude AMOROS (fonctionnement écosystèmes, aquatiques eaux courantes), **Gilles BAILLY** (phytosociologie forestière, botanique, bryologie, pédologie), **Nadine BERNARD** (pollution de l'air, toxicologie), **Philippe BERNY** (écotoxicologie), **Michel CAMPY** (géologie), **François CHAMBAUD** (agronomie, pédologie), **Alain CHIFFAUT** (gestion écosystèmes), **Loïc COAT** (mammifères), **Yorick FERREZ** (botanique, phytosociologie), **Daniel GERDEAUX** (fonctionnement écosystèmes, aquatiques lacustres), **Patrick GIRAUDOUX** (fonctionnement écosystèmes, terrestres), **Robert GUYETANT** (amphibiens, reptiles), **Jean-Pierre HEROLD** (poissons), **Pascal MOESCHLER** (fonctionnement écosystèmes, karstiques, chiroptères, crustacés), **Marc MONTADERT** (oiseaux), **Frédéric MORA** (entomologie terrestre), **Jean-Yves ROBERT** (conservation ex-situ espèces animales, entomologie terrestre), **Sébastien ROUÉ** (mammifères, chiroptères), **Otto SCHAEFFER** (bio-éthique, botanique aquatique), **Jean UNTERMAIER** (droit de l'environnement), **Jean-Claude VADAM** (bryologie, botanique, phytosocio et bryosociologie, mycologie), **Jean-Paul VERGON** (entomologie aquatique).

Michel Carteron
DIREN Franche-Comté
(secrétariat du CSRPN)

michel.carteron@franche-comte.ecologie.gouv.fr

Agnès Compagne
Région Franche-Comté

agnes.compagne@cr-franche-comte.fr

Hasard du calendrier, le CSRPN a eu à traiter dans sa dernière séance quatre plans de gestion de réserves naturelles nationales : Sabot de Froty, Grottes de la Gravelle et du Carroussel, Ballons Comtois. Pour les trois dernières il s'agit du premier plan de gestion ; ceux-ci devront à ce titre être analysés en outre par le Conseil national de la protection de la nature (CNP). Pour ce faire le CSRPN a tout d'abord défini quatre niveaux d'avis :

- favorable ;
- favorable avec recommandations (ces dernières devront être prises en compte dans le plan de gestion suivant) ;
- favorable avec réserves (le gestionnaire doit produire les compléments demandés, lesquels seront validés par le responsable du groupe de travail « Espaces et espèces protégées », sans nouvelle présentation en séance) ;
- défavorable (le gestionnaire doit remanier son document).

Après étude préalable en groupe de travail, puis de nombreux échanges en séance plénière, chacun de ces plans de gestion a reçu un avis globalement favorable, avec parfois quelques recommandations ou réserves.

Par ailleurs il faut noter que selon l'article R 332-18 du code de l'environnement, chaque réserve naturelle doit être dotée d'un comité scientifique, afin d'assister le gestionnaire et le comité consultatif. Dans une belle unanimité chacun des comités consultatifs réunis tour à tour à l'automne 2006 a fait le choix du CSRPN comme comité scientifique. Celui-ci pourra donc être

sollicité par le gestionnaire ou le comité consultatif sur toute question à caractère scientifique touchant à la réserve, et à fortiori, analyser des problèmes communs à plusieurs réserves ou espaces protégés.

On mesure combien le CSRPN, au travers de ses différentes missions, va être le lieu où se forgera la doctrine régionale relative aux espaces protégés, et la cohérence que cette structure va apporter à notre réseau. Une réserve cependant : que les demandeurs formulent leurs questions de façon claire et aboutie, afin de ne pas solliciter outre mesure une équipe de bénévoles, dont il faut saluer ici l'engagement en faveur du patrimoine naturel.

Yves Le Jean

*Direction régionale
de l'environnement
de Franche-Comté*

yves.lejean@franche-comte.ecologie.gouv.fr

■ Réserves naturelles des grottes de Gravelle et du Carroussel

Commission de protection des eaux de Franche-Comté
3 rue Beauregard - 25000 Besançon
Tél. : 03 81 88 66 71 - Fax : 03 81 80 52 40
cpepsc.chiropteres@wanadoo.fr

■ Réserve naturelle de l'île du Girard

Dole environnement
13, rue Marcel Aymé - 39100 Dole
Tél./Fax. : 03 84 82 21 98 ou 06 08 89 05 78
girard@espaces-naturels.fr

■ Réserve naturelle du lac de Remoray

Association des amis du site du lac de Remoray
28, rue de Mouthe - 25160 Labergement-Sainte-Marie
Tél. : 03 81 69 35 99
lac.remoray@espaces-naturels.fr

■ Réserve naturelle du Ravin de Valbois

Fédération Doubs nature environnement
1, impasse de la fruitière - 25330 Cléron
Tél. : 03 81 62 14 14 - Fax : 03 81 62 08 21
ravin.valbois@espaces-naturels.fr

■ Pôle cartographique inter-réserves naturelles

1, impasse de la fruitière - 25330 Cléron
Tél. : 03 81 62 14 14
rnfc.carto@espaces-naturels.fr

■ Réserve naturelle du Sabot de Froty

Association de gestion LPO de Franche-Comté
Mairie de Froty - 70000 Froty-les-Vesoul
et 15, rue de l'Industrie - 25000 Besançon
Tél. : 03 81 50 43 10
franche-comte@lpo.fr

■ Réserve naturelle des Ballons comtois

Office national des forêts - Agence nord Franche-Comté
3 rue Parmentier - BP 14. 70201 Lure Cedex
Tel : 03-84-30-09-78 Fax : 03-84-30-09-78
ag.nord-franche-comte@onf.fr
et Parc naturel régional des Ballons des Vosges
Bureau des Espaces Naturels
2, place des Verriers - 68820 Wildenstein
Tél : 03 89 82 22 10 - Fax : 03 89 82 22 19
espaces.naturels@parc-ballons-vosges.fr

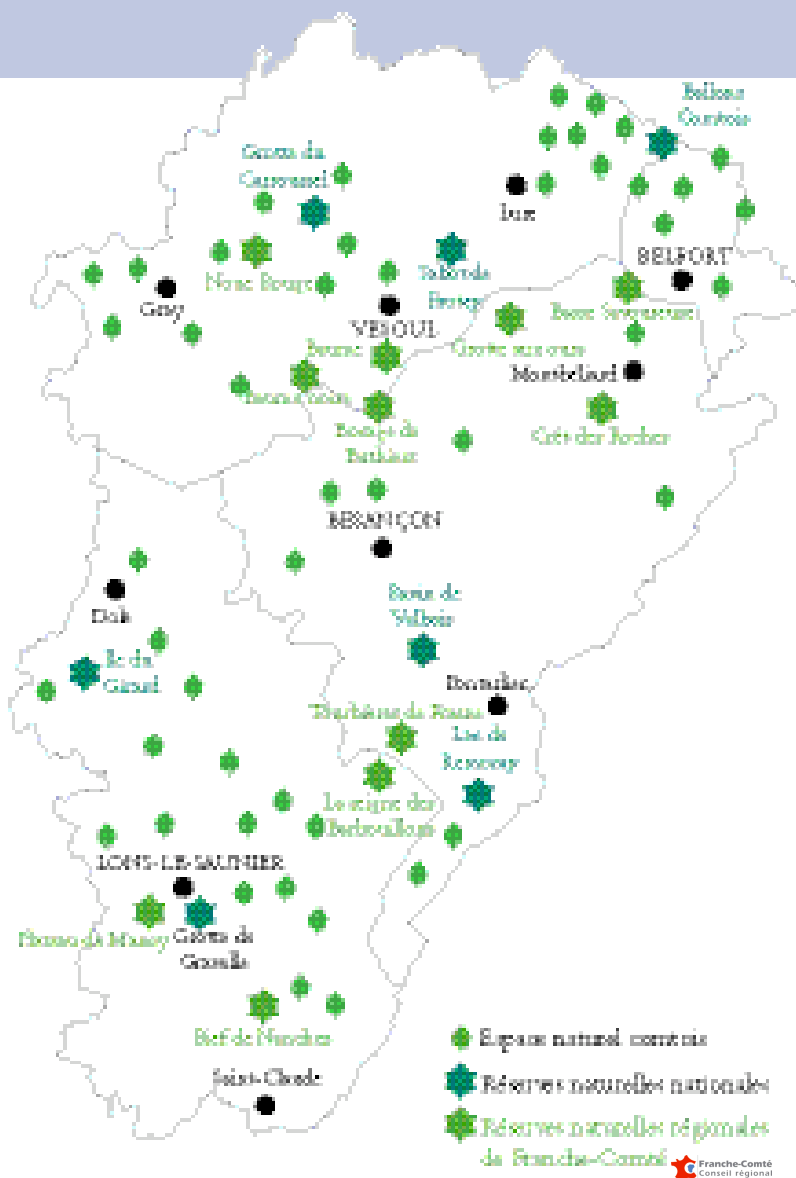
■ Espace naturel comtois

Conservatoire des espaces naturels de Franche-Comté
Maison régionale de l'environnement
15 rue de l'Industrie - 25000 Besançon
Tél : 03 81 53 04 20 - Fax : 03 81 88 55 64
cren-fc@wanadoo.fr

■ Réserves naturelles régionales

Conseil régional de Franche-Comté

4, square Castan
25031 Besançon cedex
Tél. : 03 81 61 61 61 - Fax : 03 81 83 12 92
contact@cr-franche-comte.fr



Les sites remarquables de Franche-Comté gérés par Espace naturel comtois et les Réserves naturelles représentent une superficie de 5 123 hectares, soit 0,314 % du territoire régional (superficie totale de la Région Franche-Comté : 1 630 837 hectares).

Revue téléchargeable sur www.mre-fcomte.fr

■ Edito.....	p. 1
■ Les étangs de Bresse comtoise.....	p. 2
■ Le héron pourpré.....	p. 3
■ Réserve naturelle des Ballons Comtois : des forêts pour le grand coq.....	p. 4
■ Le faucon pèlerin.....	p. 6
■ La protection du faucon pèlerin.....	p. 7
■ Le baguenaudier.....	p. 8
■ Réserve naturelle du lac de Remoray : bénévoles et botanique.....	p. 9
■ Un nouveau conseil scientifique pour le patrimoine naturel franc-comtois.....	p. 10
■ CSRPN et réserves naturelles.....	p. 11

Directeur de publication : D. Malécot
Comité de rédaction : P. Collin, A. Compagne,
Y. Le Jean, V. Socié, B. Tissot, E. Bunod.
Imprimerie Simon - BP 75 - 25290 Ornans
Imprimé sur papier recyclé
ISSN : 1774-7635
Contacts : Espace naturel comtois
et Réserve naturelle du lac de Remoray

